



FORMALITES D'INSCRIPTION

ANNEE ACADEMIQUE 2020/2021

159

RENTRÉE ACADEMIQUE

2020-2021

Toutes les classes: 02/11/2020

ISE2 & IAS3: 09/11/2020

ISE3 - 23/11/2019

Les inscriptions de l'année académique 2020/2021 sont ouvertes du **19 Octobre au 30 Novembre 2020**.

Tous les étudiants sont tenus de déposer obligatoirement les pièces ci-après listées afin de constituer leur dossier académique pour le compte de l'Année Académique 2020/2021.



POUR LES NOUVEAUX

AS

1. Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou attestation de réussite ;
2. Une attestation de bourse ou une prise en charge des frais de scolarité délivrée par un organisme ou un Etat (pour les ressortissants hors CEMAC et boursiers d'organismes) ;
3. Un extrait d'Acte de Naissance ;
4. Photocopies des pages utiles du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
5. Une photo d'identité (4x4) ;
6. Un certificat médical datant de moins de 03 mois ;
7. Une photocopie du récépissé d'admission au concours (AS) ;
8. Versement obligatoire d'une somme de **12.000 FCEA** pour le compte du Comité des étudiants et des frais des pièces d'établissement de la carte de séjour ;
9. Versement obligatoire d'une somme de **50.500 FCEA** pour les frais d'assurance maladie, ou **présentation d'une preuve de prise en charge médicale**.
10. Versement obligatoire d'une somme de **15 000FCEA** pour frais d'inscription

ISE Classique / ISE Long

1. Une copie certifiée conforme des **diplômes** (Pour les ISE Long Baccalauréat ou attestation de réussite ; pour les ISE Classiques Baccalauréat, License ou attestation de réussite) ;
2. Une attestation de bourse ou une prise en charge des frais de scolarité délivrée par un organisme ou un Etat (pour les ressortissants hors CEMAC et boursiers d'organismes) ;
3. Une copie certifiée conforme de l'Acte de Naissance ;
4. Photocopies des pages utiles du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
5. Une photo d'identité (4x4) ;
6. Un certificat médical datant de moins de 03 mois ;
7. Une photocopie du récépissé d'admission au concours ;
8. Versement obligatoire d'une somme de **12 000 FCEA** pour le compte du Comité des étudiants et des frais des pièces d'établissement de la carte de séjour ;
9. Versement obligatoire d'une somme de **50.500 FCEA** pour les frais d'assurance maladie, ou **présentation d'une preuve de prise en charge médicale**.
10. Versement obligatoire d'une somme de **15 000FCEA** pour frais d'inscription.

↑ POUR LES ANCIENS

TSS, IAS, ISE

1. Une copie du **dernier relevé de notes** ;
2. Photocopies des pages utiles du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
3. Une photo d'identité (4x4) ;
4. Une photocopie d'un document de prise en charge des frais de scolarité par un organisme ou à titre personnel (pour les ressortissants hors CEMAC) ;
5. Versement obligatoire d'une somme de **12.000 FCFA** pour le compte du Comité des étudiants et des frais des pièces d'établissement de la carte de séjour ;
6. Versement obligatoire d'une somme de **50 500 FCFA** pour les frais d'assurance maladie, ou présentation d'une preuve de prise en charge médicale.
7. Versement obligatoire d'une somme de **15 000 FCFA** pour frais d'inscription

↑ POUR TOUT ETUDIANT

Retirer une fiche d'inscription au Secrétariat pédagogique à remplir et joindre au dossier ainsi constitué.

Les dossiers complets doivent être déposés auprès des Délégués de chaque classe, qui se chargeront de les transmettre au Secrétariat Pédagogique chargé de la Scolarité, des Examens et des Concours dans les délais prévus.

A partir du **1^{er} Décembre 2020**, tout étudiant de l'ISSEA devra être en possession de sa Carte d'Etudiant pour l'année académique 2020/2021.
À défaut, tout accès à l'ISSEA sera interdit.

La Direction Générale attache du prix au respect scrupuleux des délais mentionnés ci-dessus.



DR FRANCESCA GISCARD B. LIBENGUE DOBELE – KPOKA